**Communiqué de presse**

**Journée de la propriété intellectuelle : les consommateurs et les fabricants se protègent contre la contrefaçon**

**Heidelberg et Paris, le 26 avril 2016 - Avec la mondialisation et la montée en puissance du e-commerce, le piratage des idées et des marques sont malheureusement toujours une réalité. Aujourd´hui encore lors de la journée mondiale de la propriété intellectuelle et ceux pour la 16èmes années consécutives, l’Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) souligne l’importance de la protection du droit d’auteur. Selon un rapport de l’OCDE publié le 18 avril 2016, le commerce international de produits contrefaits et piratés représentent jusqu’à 2,5 % du commerce mondial, l’équivalent de 461 milliards de dollars américains en 2013**.[[1]](#footnote-1) **Les douanes françaises luttent avec succès contre le plagiat depuis des années : en 2015, elles saisissent au total 7,7 millions d’articles de contrefaçon, le 3e meilleur résultat de ces 20 dernières années.**[[2]](#footnote-2) **Les contrefacteurs s’enrichissent au détriment des détenteurs de marque et ont un impact négatif sur les emplois. La copie de médicaments est par exemple particulièrement lucrative pour les contrefacteurs et peut mettre en danger la vie des consommateurs. C’est la raison pour laquelle, les douanes ont mis l’accent sur la recherche active de contrefaçons de pilules : 2,4 millions de comprimés on été saisis en France en 2014.  Les faux médicaments proviennent principalement de Chine, d’Inde et de Thaïlande.**

Comment les détenteurs de marque et les consommateurs peuvent-ils se protéger le mieux possible des contrefaçons ? Il est de plus en plus difficile de différencier à l’œil nu une contrefaçon d’un original. Une contre-mesure efficace à adopter contre les contrefacteurs est l´application d´une politique de protection des produits et des marques cohérente. De plus en plus de détenteurs de marques ont recours aux étiquettes de sécurité développées par tesa scribos pour identifier les médicaments, sacs à main, montres ou alcools grâce à des caractéristiques de sécurité personnalisées et infalsifiables – fournissant une identité propre à chaque produit qui les suivra tout au long de la chaîne de distribution internationale, tel un passeport. **Le spécialiste de la protection des marques et des produits basé à Heidelberg associe ses technologies de haute sécurité développée en interne avec les technologies de pointe NFC (Near Field Communication), RFID (Radio-Frequency Identification) ou encore les QR codes. Les consommateurs, les douaniers et les enquêteurs peuvent ainsi profiter des avantages de la communication sans contact et distinguer les contrefaçons des originaux en quelques secondes à l’aide d’un smartphone ou d’un lecteur RFID. Ce basant sur la condition préalable que les technologies standard doivent être complétées avec des technologies anti-contrefaçons fiables : *« À ce jour, le transfert de numéros d’identification des produits via NFC ou RFID n’est pas sécurisé, les supports (puces et tags) peuvent être facilement achetés en ligne et ceux dans le monde entier. Ces technologies sont, comme les codes-barres (parmi lesquels on compte également les QR codes), des normes technologiques copiables. Ces technologies d’identification électroniques n’offrent une protection efficace contre les contrefaçons que lorsqu’elles sont associées à des preuves visuelles pouvant être vérifiées de manière fiable comme celles fabriquées par tesa scribos*», explique** Volker Hahn, Directeur marketing international de tesa scribos.

Des illustrations et documents sont disponibles en ligne en cliquant [ici](http://www.tesa-scribos.com/fra/societe/centre_presse).

**Hyperliens :**

**[Chiffres actuels des douanes françaises](http://www.douane.gouv.fr/Portals/0/fichiers/information/publication-douane/bilans-resultats/resultats-2015.pdf)**

[**Rapport de la Commission européenne 2015**](http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/customs/customs_controls/counterfeit_piracy/statistics/2015_ipr_statistics.pdf)

Chaque année, la Commission européenne publie un rapport sur les interceptions douanières de marchandises soupçonnées d’enfreindre les droits de propriété intellectuelle comme les marques déposées, les droits d’auteur ou les brevets.

1. http://www.oecd.org/governance/risk/trade-in-counterfeit-and-pirated-goods-9789264252653-en.htm [↑](#footnote-ref-1)
2. http://www.douane.gouv.fr/Portals/0/fichiers/information/publication-douane/bilans-resultats/resultats-2015.pdf [↑](#footnote-ref-2)